

MINISTERE DES TRANSPORTS,
DE L'AVIATION CIVILE ET DE
LA MARINE MARCHANDE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

CABINET

BUREAU DES ENQUETES
ET DES ACCIDENTS
D'AVIATION CIVILE

RAPPORT
D'INCIDENT SURVENU
SUR LE BOEING 737-300, TN-AIZ
DE TRANS AIR CONCO.
06/07/2014 à 07h03

AVERTISSEMENT

Ce rapport contient les renseignements recueillis par le Bureau des Enquêtes et des Accidents aviation civile afin de déterminer les circonstances et les causes de cet incident.

Conformément à l'annexe 13 à la convention relative à l'Aviation Civile Internationale et aux Règlements Aéronautiques du Congo (RAC) notamment en son RAC 13, l'enquête n'est pas conduite de façon à établir des fautes ou à évaluer les responsabilités individuelles ou collectives.

Son seul objectif est de tirer de cet événement des enseignements susceptibles de prévenir les autres incidents ou accidents.

SYNOPSIS

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Date et heure de l'incident : 06 juillet 2014 à 7h03

Lieu de l'incident : Tarmac de l'aéroport de
Pointe-Noire.

Aéronef : Boeing 737-300, TN-AIZ

Propriétaire de l'aéronef : Trans Air Congo

Exploitant : Trans Air Congo

Nota bene : Toutes les heures, dans ce rapport,
sont exprimées en UTC.

RESUME ET NATURE DE L'INCIDENT

Le 06 juillet 2014 à 7h03, l'aéronef de marque et type B737-300, immatriculé TN-AIZ, exploité par Trans Air Congo heurte la clôture grillagée qui protège l'aire des travaux de construction du deuxième module de l'aérogare de l'aéroport de Pointe-Noire.

Cet incident est survenu lors du remorquage de cet aéronef par un tracteur de Congo Handling. L'incident est arrivé à la fin de la phase de tractage avant celle du push back qui était prévu pour placer l'avion au parking à l'endroit indiqué par Trans Air Congo. En effet, après la fin de la phase de tractage et avant le push back, le tracteur a été momentanément détaché de la barre de tractage pour changer de direction. C'est en ce moment là que l'avion s'est déplacé tout seul et a fini sa course contre la clôture de protection

de l'aire des travaux de construction du deuxième module de l'aérogare.

CONSEQUENCES

Il n'y a eu aucune victime et l'avion a subi des dommages de structure.

I. ORGANISATIONS ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Pour enquêter sur cet incident le Ministre d'Etat, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande a mis en mission à Pointe-Noire le Bureau des Enquêtes et des Accidents par note de service n°209 du 07 juillet 2014.

Le Directeur du Bureau des Enquêtes et des Accidents a eu des séances de travail successivement avec le Directeur Qualité de Trans Air Congo et le Directeur de Congo Handling à Pointe-Noire.

Ensuite, le Bureau des Enquêtes et des Accidents s'est mis à la collecte des renseignements sur les points suivants :

- le tarmac de l'aéroport de Pointe-Noire ;
- l'aspect extérieur de l'avion ;
- l'état technique de l'avion ;
- la clôture de protection des travaux de construction ;
- la préparation et la conduite du remorquage dans sa phase de tractage et sa phase (non réalisé) du push back ;
- les renseignements sur le conducteur du tracteur ;
- les renseignements sur le mécanicien à bord de l'avion.

1. RENSEIGNEMENTS DE BASE

1.1 Déroulement de l'enquête

Le 06 juillet 2014 l'aéronef de marque et type B737-300, immatriculé TN-AIZ, exploité par Trans Air Congo est tracté par Congo Handling du parking de TAC au tarmac en vue d'effectuer son vol commercial avec à son bord un mécanicien qualifié pour convoyer le tractage.

L'avion est tracté sans interphone (sol-bord). Toutes les communications sont faites par les gestes conventionnels.

L'avion est tracté jusqu'au tarmac. Puis le tracteur est détaché de la barre de tractage en vue de faire un push back.

Les calles ne sont pas posées contre les roues avant. Dans l'avion les freins de parking ne sont pas appliqués. L'APU est OFF. La pression hydraulique du système B est nulle. L'accumulateur des freins a une pression faible. L'avion se met à se déplacer tout seul, du fait de la pente assez prononcée à cet endroit du tarmac. L'avion finit sa course contre la clôture grillagée de protection de l'aire des travaux de construction du deuxième module de l'aérogare de l'aéroport de Pointe-Noire.

1. 2. Tués et blessés

Blessés	A bord de l'avion	Sur le tracteur	Autres
Mortels	00	00	00
Graves	00	00	00
Légers	00	00	00

1.3. Dommages à l'aéronef

L'aéronef a subi des dommages de structure au contact avec la clôture grillagée. Il a aussi perdu le tube pitot coté gauche ainsi que la sonde TAT probe (TAT probe). Le remplacement de ces deux équipements s'accompagnera d'une réparation de circuits respectifs à cause de l'importance des dommages subis.

1.4. Renseignements sur le conducteur de tracteur

Homme : 29 ans

Documents présentés :

- Attestation pour la conduite des matériels aéroportuaires délivrée le 19 décembre 2011 par IFMA (Roissy France) ;
- Attestation pour le guidage avion/gestes conventionnels délivrée le 12 mai 2014 par IFMA (Roissy France) ;

- Attestation pour la liaison interphone sol/bord en français délivrée le 12 mai 2014 par IFMA (Roissy France).

Expérience sur l'aéroport de Pointe-Noire : 4 ans

Antécédents sur le conducteur : Nil

1.5. Renseignements sur le mécanicien à bord de l'avion

Homme : 41 ans

Document présenté :

- Licence de technicien de maintenance avion TEA n°29 délivrée le 07 octobre 2011 par l'ANAC à Brazzaville.

Qualification sur B737-300 obtenue le 28 février 2009. Cette licence est valable jusqu'au 08 octobre 2014. La licence a été délivrée par équivalence à la licence TMA péruvienne n°3704 délivrée le 17 août 2011 au Pérou.

Expérience chez TAC : 4 ans

Antécédents sur le mécanicien à bord : Nil

1.6. Etat de l'avion avant le remorquage :

L'avion était en bon état de vol avant le remorquage. Sauf quelques remarques :

- APU : OFF ;
- Pression hydraulique système B : zéro ;
- Accumulateur de freins : non fconvenablement gonflé.

Pendant le tractage : communication sol/bord OFF.

II. CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les conditions météorologiques étaient bonnes visiblement pour effectuer un remorquage.

III. RENSEIGNEMENTS SUR LE TARMAC

La partie du tarmac où se sont réalisées les opérations de fin de tractage et début de repoussage présente une inclinaison.

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES ORGANISMES DE GESTION

MTACMM : Ministère des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande.

ANAC : Agence Nationale de l'Aviation Civile de la République du Congo.

ASECNA : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.

BEA : Bureau des Enquêtes et des Accidents d'aviation civile de la République du Congo.

AERCO : Aéroports du Congo. Gestionnaire des aéroports concédés du Congo : Brazzaville, Pointe-Noire et Ollombo

Congo Handling : organisme chargé de l'assistance des compagnies aériennes dans les escales.

V. CONCLUSION

Sur la base des renseignements recueillis au cours de l'enquête, les faits suivants ont été établis :

1. De l'avion

1.1. L'avion était en état de vol avant le tractage.

1.2. L'avion a subi des dommages pendant le remorquage.

2. Du Conducteur du tracteur

Le conducteur est détenteur des attestations lui permettant de conduire les opérations de remorquage sur le tarmac de l'aéroport de Pointe-Noire.

3. Du mécanicien à bord de l'avion

3.1. Le mécanicien est qualifié sur le Boeing B737-300.

3.2. Le mécanicien est bien renseigné sur les gestes conventionnels.

4. De la préparation au remorquage

4.1. Préparation au remorquage

Avion :

- APU OFF,
- communication sol/bord OFF

4.2. Le remorquage devait comprendre le tractage et le repoussage.

4.3. La pose des calles aux roues pour assurer l'immobilisation de l'avion pendant le passage du tractage au repoussage fait partie intégrante du remorquage.

VI. CAUSES DE L'INCIDENT

La cause principale est le fait d'avoir omis de poser les calles aux roues de l'avion avant que le tracteur ne soit détaché de la barre de tractage.

Les causes contributives :

- le système de freins de parking était non utilisable pendant cette manœuvre ;
- l'inclinaison de la partie du tarmac où s'effectuait la manœuvre.

Fait à Brazzaville, le 25 juillet 2014

Le Directeur

Firmin TATI SONA

ASECNA

**Représentation du Congo
Opérations
Aérodrome de Pointe-Noire**

n° : CASN° 0111

EVENEMENT DE SECURITE
=====

Nature : EXCURSION DU PARKING

date et Heure 06/07/2014 A 07H03

Lieu : PARKING

N° du vol : /

Immatriculation : TNA1Z

Type d'appareil : B737-300

Régime du Vol : /

Nature du vol : /

Aérodrome de départ : /

Nombre de destination : /

Nombre d'équipage : /

Nombre passagers : /

Nom du Commandant de bord /

Description : Arrivé au parking par un tractage; et après déconnection du traema par son conducteur, l'aéronef se dirige vers l'aérogare cause omission de placer les cales. Il sort partiellement du parking et s'immobilise à quelques mètres de l'aérogare. Cette excursion s'est soldée par des dommages mineurs.

Actions entreprises :

Le SLI, le Commandant d'aérodrome et le chef unité CA avisé.

Pointe-Noire
Fait à Brazzaville, le 06/07/2014